



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-neuvième session

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie
et l'intolérance qui y est associée: suivi et application
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur les travaux de sa neuvième session*

Président-Rapporteur: Mohamed Siad **Douale** (Djibouti)

Résumé

Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a tenu sa neuvième session du 17 au 28 octobre 2011. Le présent rapport contient une synthèse des débats de la session**.

* Les annexes au présent document sont reproduites dans la langue originale seulement.

** Les conclusions et recommandations du Groupe de travail sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Organisation de la session	2–9	3
A. Participation	3–5	3
B. Ouverture de la session	6	4
C. Élection du Président-Rapporteur	7	4
D. Déclarations	8	4
E. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	9	4
III. Partage de données d'expérience, concernant notamment les bonnes pratiques, relatives à la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban	10–23	5
IV. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session	24–38	6
V. Bonnes pratiques et pratiques optimales	39–50	8
VI. Rôle du sport dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	51–67	10
VII. Rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	68–86	12
VIII. Présentation et adoption du rapport sur la neuvième session	87	16
IX. Déclarations finales	88–91	16
X. Conclusions et recommandations	92–133	17
A. Partage de données d'expérience relatives à la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban, et des recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session	92–105	17
B. Rôle du sport dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	106–120	19
C. Rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	121–133	21
Annexes		
I. Agenda		23
II. List of attendance		24
III. Programme of work		25

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis par le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban en application de la résolution 11/12 et de la décision 3/103 du Conseil des droits de l'homme.

II. Organisation de la session

2. Le Groupe de travail intergouvernemental a tenu sa neuvième session du 17 au 28 octobre 2011 (voir annexe I). Les participants ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session et ont partagé des données d'expérience, concernant notamment les bonnes pratiques, relatives à la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final adopté par la Conférence d'examen de Durban. Ils ont aussi débattu des bonnes pratiques et des pratiques optimales. Par ailleurs, des débats thématiques ont eu lieu sur le rôle du sport et de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les exposés présentés par des experts sur ces sujets ont été suivis de discussions. Le Groupe de travail a adopté des conclusions et des recommandations sur les thèmes susmentionnés.

A. Participation

3. Ont assisté à la session des représentants d'États Membres de l'ONU, des observateurs d'États non membres, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir annexe II).

4. Lors de la session, des exposés sur le rôle du sport dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ont été présentés par les intervenants suivants: Poul Hansen, au nom du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix; Patrick Gasser, représentant l'Union européenne des associations de football (UEFA); Piara Powar, Directeur exécutif de Football contre le racisme en Europe (FARE); Yulia Safronova, représentant le programme de lutte contre le racisme du Zenit Football Club (Saint-Petersbourg – Fédération de Russie); et Sonia Parayre, Secrétaire exécutive adjointe de l'Accord partiel élargi sur le sport, Direction des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations du Conseil de l'Europe.

5. Des exposés sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ont également été présentés par les intervenants suivants: Jessica Estevez, Directrice des programmes de la Communauté de Tampa Bay; Ali Moussa Iye, chef de la section Histoire et mémoire pour le dialogue de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Zsuzsanna Szelenyi, Présidente du conseil d'administration de la fondation Active Citizenship (Hongrie); Andre Keet, professeur et Directeur de l'International Institute for the Studies in Race, Reconciliation and Social Justice de l'University of the Free State d'Afrique du Sud; Audrey Osler, professeur d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (Citizenship and Human Rights Education), Université de Leeds; Alicia Saura, représentant le Secrétariat des politiques publiques de promotion des droits des personnes d'ascendance africaine et de l'égalité raciale, Direction nationale des droits de l'homme, Ministère de l'éducation et de la culture d'Uruguay; Khambloy Dy, chef du Projet Éducation sur le génocide du Centre de documentation du Cambodge;

Jean Damascène Gasanabo, consultant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); et Vera Sakharova, chef de département, Commission des relations extérieures de la ville de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

B. Ouverture de la session

6. Le 17 octobre 2011, le Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales a ouvert la première séance de la neuvième session au nom de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a noté le succès de la commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à New York et a appelé l'attention sur la célébration en cours de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Il a également souligné la nécessité de maintenir l'attention sur les victimes et d'appliquer des politiques et des programmes concrets et efficaces en vue d'accélérer l'égale jouissance des droits de l'homme par tous. Il a ajouté que l'objectif de la Haut-Commissaire était de faire en sorte que le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban soit une priorité pour le Haut-Commissariat. À cet égard, le Directeur a mentionné les trois ateliers relatifs aux plans d'action nationaux organisés par le HCDH à Yaoundé, Addis-Abeba et Saint-Pétersbourg. Il a insisté sur l'importance des deux thèmes de discussion de la session, à savoir le rôle du sport et le rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a fait observer que la Déclaration et le Programme d'action de Durban ainsi que le document final de la Conférence d'examen de Durban constituaient un programme global pour avancer dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a enfin exprimé l'espoir que la session permettrait de dégager des recommandations pratiques et concrètes.

C. Élection du Président-Rapporteur

7. Mohamed Siad Douale, Représentant permanent de Djibouti auprès de l'ONU à Genève, a été élu Président-Rapporteur par acclamation. Dans sa déclaration liminaire, M. Douale a réaffirmé son ferme attachement à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

D. Déclarations

8. L'Union européenne a félicité M. Douale de sa réélection en tant que Président-Rapporteur, l'a remercié de ses efforts pour parvenir à réunir les différentes délégations sur des sujets qui suscitaient parfois des avis divergents, et l'a assuré du soutien de l'Union européenne et de sa volonté de participer de façon constructive à la session.

E. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

9. Après l'élection de son président, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la neuvième session et son programme de travail. Le Groupe de travail a tenu sa dernière séance l'après-midi du 10 janvier 2012.

III. Partage de données d'expérience, concernant notamment les bonnes pratiques, relatives à la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban

10. Le représentant de l'Afrique du Sud a informé le Groupe de travail de diverses mesures prises par son pays depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, y compris l'adoption de lois, la création de ministères et l'établissement de la Commission nationale des droits de l'homme.

11. Un observateur d'une organisation non gouvernementale a salué le rôle important joué par ces organisations pour lutter contre toutes les formes de discrimination, en citant à titre d'exemples leur rôle dans le mouvement antiapartheid ainsi que lors de la récente commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

12. Le représentant du Brésil a déclaré que son gouvernement avait lancé une campagne nationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le pays. Il a insisté sur la coopération entre l'État et le secteur privé, à savoir les principales sociétés et banques brésiliennes, en vue de créer des emplois pour les personnes d'ascendance africaine.

13. Le représentant de la France a informé le Groupe de travail de l'élaboration d'un plan national d'action de lutte contre le racisme, à la mise en place duquel participaient des ministères comme le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice, le Ministère de l'emploi et des affaires sociales et le Ministère de l'éducation nationale, avec la coopération de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

14. Le représentant de l'Allemagne a déclaré que son gouvernement accordait une grande importance à la lutte contre toutes les formes de discrimination. L'Allemagne a d'ailleurs apporté un soutien financier à l'établissement d'une base de données des pratiques optimales.

15. Le représentant du Mexique a fait état de la création en 2010 d'un conseil national pour la prévention de la discrimination, chargé de lutter contre toutes les formes de discrimination et de promouvoir les meilleures pratiques.

16. Le représentant de l'Afrique du Sud a indiqué que son pays avait adopté un plan national visant à mettre en œuvre une discrimination positive dans le pays et à offrir ainsi des solutions aux victimes de discriminations, y compris les femmes blanches. Il a par ailleurs souligné l'importance que revêtait la collecte de données ventilées, ainsi que le rôle positif de celle-ci.

17. Le représentant du Koweït a souligné la volonté de son gouvernement de lutter contre toutes les formes de discrimination. À cet égard, il a insisté sur le fait que la législation koweïtienne interdisait la discrimination fondée sur la religion ou la race et que le Koweït menait des programmes éducatifs sur la promotion des droits de l'homme dans ce domaine.

18. Le représentant du Japon a expliqué que durant l'année 2011, les organes du Ministère de la justice en charge des droits de l'homme avaient organisé dans tout le pays des activités de sensibilisation sur le thème «Respect des droits de l'homme des étrangers». Il a également souligné que la législation et la réglementation du travail au Japon s'appliquaient à toutes les personnes employées par des entités nationales.

19. La représentante de l'Union européenne a donné des exemples de mesures prises par celle-ci pour lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment l'intégration de la question de la non-discrimination dans toutes les politiques et activités de l'Union européenne, l'attribution d'un prix du journalisme axé sur les questions de la discrimination et de la diversité, les chartes de la diversité sur le lieu de travail et le Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

20. Le représentant du Venezuela (République bolivarienne du) a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à lutter contre toutes les formes de discrimination en donnant des informations sur la promulgation de la loi organique visant à éliminer la discrimination raciale.

21. Le représentant du Honduras a signalé la création du poste de Secrétaire d'État aux affaires autochtones et afro-honduriennes, et a réaffirmé que le Honduras défendait l'idée d'une décennie des personnes d'ascendance africaine.

22. Le représentant du Sénégal a exprimé sa préoccupation à propos du sort des migrants dans le monde entier et a invité les États qui ne l'avaient pas encore fait à adopter les instruments pertinents pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

23. Un observateur d'une organisation non gouvernementale a insisté sur la nécessité d'une décennie des personnes d'ascendance africaine et de la création d'une instance permanente qui leur serait consacrée.

IV. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session

24. Le Président a informé le Groupe de travail des contributions reçues par le HCDH pour la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session. Le HCDH a regroupé ces contributions et les a affichées sur le site Web du Groupe de travail.

25. Le chef de la Section antidiscrimination du HCDH a présenté un aperçu des activités menées par le HCDH depuis la huitième session, en s'attachant aux activités menées dans le contexte de la proclamation de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine et de la commémoration du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Il a mentionné le Cadre d'action du HCDH visant à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine et la table ronde thématique consacrée aux personnes d'ascendance africaine organisée par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale le 7 mars 2011, ainsi que la recommandation générale adoptée par le Comité à cet égard. Il a en outre rappelé que la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2011, avait été axée sur la situation des personnes d'ascendance africaine, que le HCDH avait mis au point une «boîte à outils» électronique en vue d'aider les présences sur le terrain à traiter des questions liées aux personnes d'ascendance africaine, et que différents départements du HCDH avaient, en coopération avec le Département de l'information, lancé une campagne «Let's Fight Racism». Enfin, il a informé le Groupe de travail des activités entreprises par le HCDH pour inciter les États à mettre en place des plans d'action contre le racisme et a mentionné les ateliers sous-régionaux organisés par la Section antidiscrimination du HCDH à Addis-Abeba et à Saint-Petersbourg pour 10 pays de la Communauté d'États indépendants.

26. Le chef de la Section antidiscrimination a par ailleurs signalé que plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique avaient entrepris l'élaboration de plans d'action nationaux et d'une législation visant à lutter contre le racisme et la discrimination raciale avec l'assistance technique du HCDH.

27. La représentante de l'Union européenne a rendu compte des initiatives prises au niveau régional sur la base de contributions écrites, notamment les mesures législatives et les politiques existantes sur la protection des enfants contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et sur la non-discrimination dans le domaine de l'emploi.

28. Le représentant de la Grèce a déclaré que la question des incidences économiques de la discrimination devait aussi être examinée par le Groupe de travail.

29. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que l'atelier de Saint-Pétersbourg avait été un succès, grâce notamment à la participation d'experts, et avait été l'occasion d'un large débat sur les questions relatives au racisme et à la discrimination raciale.

30. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a affirmé que l'atelier organisé à Addis-Abeba avait constitué une initiative extrêmement intéressante du HCDH. Elle a félicité le HCDH et l'Éthiopie pour le caractère très ouvert de cet atelier et a posé la question de son éventuel suivi. Elle a aussi donné des informations sur les mesures législatives et autres prises au niveau national afin de prévenir et de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment à l'égard des migrants, comme l'adoption d'une loi générale sur les crimes motivés par la haine d'un groupe et les mesures visant à promouvoir l'égalité raciale.

31. Le représentant de l'Union africaine a fait le point sur les initiatives prises par l'organisation et la coopération avec d'autres organisations régionales, y compris pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

32. Le représentant de la Fédération de Russie a exposé les efforts déployés par son gouvernement pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban. La Fédération de Russie accordait un rôle important aux médias pour promouvoir l'égalité raciale, en particulier en faisant la promotion de manifestations culturelles et sociales correspondant à l'approche de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. L'accent a été mis sur des programmes éducatifs tenant compte des langues, des dialectes et des cultures ethniques et destinés aux populations marginalisées vivant dans le Grand Nord du pays.

33. Le représentant du Japon a relaté les mesures prises par son gouvernement afin de protéger les enfants et de promouvoir le droit à l'éducation. Il a souligné que les enfants d'origine étrangère avaient le droit d'effectuer gratuitement leur scolarité obligatoire dans les écoles publiques, conformément aux obligations incombant au pays en vertu du droit international des droits de l'homme. Afin de faciliter l'intégration de ces enfants, le système éducatif employait des enseignants parlant la langue des enfants.

34. Le représentant du Mexique a informé le Groupe de travail des mesures prises par son pays pour protéger les enfants, en particulier les dispositions adoptées dans le cadre de la révision de la Constitution en vue de promouvoir le droit de l'enfant de ne pas subir de discrimination. Le Gouvernement avait mis en œuvre des programmes nutritionnels destinés aux enfants de migrants et des programmes spécifiques pour les enfants autochtones. Compte tenu des relations existant entre discrimination et emploi, le Mexique

avait lancé une réforme dans ce domaine visant à promouvoir la justice sociale et la sécurité au travail.

35. Le représentant de l'Argentine a exposé les mesures prises par le Gouvernement pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban, en particulier l'adoption d'un plan national d'action contre la discrimination en 2005 et l'existence depuis 1995 d'un Institut national de lutte contre la discrimination, la xénophobie et le racisme. Il a énuméré les nombreuses lois promulguées par l'Argentine en vue de promouvoir et de protéger tous les enfants, y compris les enfants de migrants. Il a rappelé l'engagement de son gouvernement à l'égard des conventions les plus importantes de l'Organisation internationale du Travail.

36. La représentante de l'Algérie s'est félicitée des exemples de mesures antidiscriminatoires internes présentés par l'Afrique du Sud. Dans le contexte particulier du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, elle a demandé si le HCDH pouvait indiquer les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la huitième session du Groupe de travail.

37. Un observateur d'une organisation non gouvernementale a exprimé sa satisfaction au vu des efforts faits par le HCDH pour diffuser la Déclaration et le Programme d'action de Durban parmi les États Membres et les parties prenantes. Il a toutefois souhaité connaître le nombre de documents publiés récemment à propos de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ainsi que les activités en cours ou prévues par le HCDH pour en faire la promotion.

38. Le représentant du Sénégal a accueilli avec satisfaction la déclaration de l'Algérie concernant l'importance de la commémoration du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

V. Bonnes pratiques et pratiques optimales

39. Toutes les délégations ont accueilli avec satisfaction la note établie par le HCDH. Un débat a eu lieu sur la notion de bonnes pratiques et pratiques optimales et sur le risque éventuellement lié à l'établissement de normes applicables aux pratiques nationales. Un autre aspect mis en évidence était que des pratiques pouvaient être considérées comme bonnes par des décideurs parce qu'elles convenaient à un certain contexte mais qu'elles n'étaient peut-être pas transférables à un autre contexte ou un autre pays. Il a été également clairement indiqué que la base de données devait être une compilation de documents soumis au HCDH. Un groupe régional a clairement fait savoir qu'il estimerait utile de disposer d'une liste de critères susceptibles d'être utilisés librement par les contributeurs, et a encouragé la Section antidiscrimination à affiner davantage les propositions figurant dans son document.

40. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que la notion de pratiques optimales devrait être définie sur la base d'une interprétation commune qu'il faudrait préciser durant le débat. Selon lui, les outils à utiliser pour définir ce concept étaient importants, et certaines formes de critères universels pouvaient être utiles.

41. La représentante de l'Union européenne a insisté sur la nécessité d'améliorer les contributions. Elle a rappelé la demande figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban et le document final à propos de la mise en place d'une base de données, en affirmant que le mandat de la Section antidiscrimination était de créer une base de données utile, et a souligné la nécessité d'élaborer des critères utilisables par les États et d'autres parties prenantes. Les critères serviraient aux contributeurs eux-mêmes à identifier les pratiques susceptibles d'enrichir la base de données; ils ne seraient toutefois pas utilisés

par le HCDH pour valider ou rejeter une pratique. La définition d'une bonne pratique ou d'une pratique optimale relèverait des États et des autres parties prenantes concernées.

42. Le représentant du Pakistan, prenant la parole au nom de l'Organisation de coopération islamique (OCI), a demandé si le Groupe de travail était l'instance appropriée pour examiner la question de la définition d'une bonne pratique. Il a aussi exprimé sa préoccupation quant aux conséquences qu'un tel débat risquait d'avoir sur d'autres mécanismes.

43. La représentante de l'Algérie a demandé que l'on évite d'engager un débat sur les critères qui risqueraient d'avoir des conséquences sur d'autres mécanismes, soulignant en outre que ce qui était applicable dans un cas n'était pas nécessairement possible dans d'autres contextes.

44. Le représentant de l'Égypte a recommandé que l'on s'abstienne de définir ce qui constituait ou non une bonne pratique, car cela risquait d'avoir des conséquences sur les travaux d'autres organes.

45. Le représentant du Brésil a déclaré que cette question outrepassait la compétence du Groupe de travail. Les États devaient décider s'ils souhaitaient reproduire une pratique en fonction de leur situation propre et de leurs engagements en matière de lutte contre le racisme.

46. Le représentant de Cuba a déclaré que le but n'était pas de définir ce qu'était une bonne pratique ou une pratique optimale. C'était là une prérogative nationale des gouvernements, qui devaient s'appuyer sur leur propre appréciation.

47. Le représentant de la Fédération de Russie a affirmé qu'il incombait à l'État de définir librement les critères de ses propres pratiques optimales.

48. Le représentant du Maroc a souscrit au point de vue exprimé par le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de coopération islamique. Il a mis en garde contre l'établissement de critères et de normes qui risquait d'outrepasser le mandat du Groupe de travail. L'objectif tel qu'il était défini dans le document final de la Conférence d'examen de Durban devait primer la question des critères et des normes. Cet objectif était de disposer d'une base de données qui permettrait aux pays d'avoir une idée de ce qui avait été fait dans d'autres États. Plus précisément, le but était d'aider les pays et les gouvernements en leur fournissant des exemples de pratiques qu'ils pourraient utiliser pour concevoir leurs propres politiques et stratégies de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

49. Le représentant du Mexique, appuyé par le représentant de l'Argentine, a déclaré que des critères pouvaient être utiles mais qu'il n'était pas opportun d'en discuter au sein du Groupe de travail.

50. Le représentant du Sénégal a recommandé que les expériences nationales fassent l'objet d'une compilation et soient mises à la disposition de l'ensemble des États et des parties prenantes, sans que l'on tente de définir les éléments constitutifs des bonnes ou des meilleures pratiques. Cela pourrait être fait par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

VI. Rôle du sport dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

51. Le Président a rappelé la résolution 13/27 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil s'est dit conscient du potentiel du sport pour contribuer à diffuser les valeurs de la diversité, de la tolérance et de l'équité, et en tant que moyen de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Président a aussi renvoyé au paragraphe 218 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et au paragraphe 128 du document final de la Conférence d'examen de Durban.

52. M. Hansen, au nom du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, a fait un exposé sur le rôle du sport dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a présenté des exemples de bonnes pratiques et de moyens possibles pour établir et renforcer la coopération entre les parties prenantes concernées. Il a aussi envisagé la possibilité de collaborer avec des sociétés, des clubs et des athlètes.

53. Le représentant de l'UEFA, M. Gasser, a fait un exposé sur le football et la responsabilité sociale, en mettant l'accent sur le racisme et la diversité. Il a présenté les thèmes stratégiques, les partenariats et les campagnes de l'UEFA, a évoqué le recours à des mesures disciplinaires et des amendes dans le contexte des projets de l'UEFA relatifs à la responsabilité sociale et a fait état d'autres pratiques visant à promouvoir le respect et à lutter contre le racisme, comme l'utilisation de matchs de la Ligue des champions et de l'Europa League, d'affiches, de brassards de capitaines, de clips et d'éditoriaux sur les programmes des matchs.

54. À la suite de ces exposés, un débat a eu lieu sur l'importance du sport pour combattre le racisme et promouvoir la diversité, sur la nécessité de renforcer et d'établir une coopération entre les États, les organisations intergouvernementales, les instances internationales, régionales et nationales du sport et la société civile, et en particulier sur la nécessité de renforcer la coopération entre la Haut-Commissaire et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour lutter contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui est associée, comme cela a été exprimé par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 13/27.

55. L'importance de faire de la question du racisme l'un des thèmes stratégiques du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix a été soulignée. De nombreux représentants ont convenu qu'il serait utile de disposer, comme cela avait été suggéré par l'un des experts, d'une compilation des pratiques optimales dans le domaine du sport et du racisme afin de pouvoir déceler les lacunes à cet égard et de proposer des mesures utiles.

56. Le Directeur exécutif de FARE, M. Powar, a insisté sur le fait que le football était le miroir de la société dont il reflétait le climat social. Le football était pratiqué par des personnes de différents milieux culturels et nationaux. Tout en notant qu'il existait un racisme et des manifestations racistes liés au football dans le monde entier, il a exposé le rôle essentiel du football pour lutter contre la discrimination. Les actions entreprises par FARE pour traiter cette question concernaient des activités d'information, des semaines d'action et l'organisation de manifestations. Il a expliqué qu'en 2011, la campagne de la Semaine d'action FARE avait permis d'organiser plus de 2 500 activités antiracistes dans 41 pays sur les terrains de football et en dehors, dans toute l'Europe.

57. M^{me} Safronova, représentant le programme de lutte contre le racisme du Zenit Football Club (Saint-Pétersbourg) a axé son exposé sur les mesures prises par son

organisation pour lutter contre le racisme. Elle a insisté sur la détermination du club à s'attaquer au racisme et a expliqué qu'en 2001, le club avait mis en œuvre un programme antiraciste qui avait permis aux footballeurs d'exprimer leur refus du racisme sur des maillots et dans des films. M^{me} Safronova a également donné d'autres exemples, comme des campagnes antiracistes dans les rues de Saint-Petersbourg, l'initiative «carton rouge» et le site Web officiel du club sur lequel des incidents racistes étaient publiquement dénoncés, avec les commentaires de joueurs. Elle a mis l'accent sur la coopération institutionnelle entre le Zenit Football Club et la ville de Saint-Petersbourg dans la lutte contre le racisme et la discrimination.

58. Soulignant qu'il existait des différences entre les groupes ethniques minoritaires en Europe et ceux présents dans la Fédération de Russie, la représentante de l'Union européenne a demandé à M^{me} Safronova quels étaient les groupes minoritaires ciblés par les mesures du Zenit.

59. Le représentant du Sénégal a demandé à M^{me} Safronova si les mesures prises par le Zenit Football Club devaient être étendues à d'autres clubs de football de la Fédération de Russie. Il a aussi demandé à M. Powar si FARE menait des actions de lutte contre le hooliganisme et si les 41 pays concernés par les initiatives de FARE se trouvaient exclusivement en Europe.

60. Le représentant du Brésil a demandé quels étaient les partenariats conclus par FARE hors d'Europe.

61. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a demandé quelles actions futures les clubs et associations de football pourraient entreprendre pour lutter contre la discrimination raciale.

62. Dans sa réponse, M. Powar a insisté sur le fait que l'objectif de FARE était d'éradiquer le racisme de la société européenne. S'agissant des hooligans, il a expliqué que son organisation était déterminée à traiter cette question tout en admettant qu'il n'y avait pas de lien nécessaire entre hooliganisme et racisme.

63. Le représentant de la France a donné quelques exemples de mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la violence dans le sport, comme l'élaboration en 2010 d'un plan national de lutte contre les violences dans les stades et en 2011 d'une charte nationale des associations de supporters en vue de lutter contre les discriminations dans le sport.

64. La représentante du Royaume-Uni a mentionné le programme «Kick It Out» qui vise à lutter contre la discrimination tout en encourageant les pratiques inclusives et en s'employant à introduire des changements positifs dans les secteurs du football, de l'éducation et des communautés.

65. La Secrétaire exécutive adjointe de l'Accord partiel élargi sur le sport à la Direction des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations du Conseil de l'Europe, M^{me} Parayre, a mis en évidence le rôle important joué par le sport dans la lutte contre le racisme et la discrimination et la promotion de la diversité, tant dans le sport professionnel que dans le sport amateur. Elle a insisté sur le fait que le principal problème tenait à la contradiction existant entre les valeurs promues par le sport, notamment la tolérance, et la persistance de comportements racistes et discriminatoires sur le terrain. Elle a également rendu compte des travaux effectués par le Conseil de l'Europe et ses mécanismes, en particulier la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, en collaboration avec l'Union européenne, pour lutter contre le racisme et la discrimination dans le sport. À cet égard, elle a fait observer que les actions normatives, de contrôle et de sensibilisation demeuraient les principales activités du Conseil de l'Europe. Elle a aussi renvoyé, entre autres, à la recommandation de politique générale n^o 12 de la Commission européenne

contre le racisme et l'intolérance sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport. S'agissant des médias, elle a souligné l'importance du rôle qu'ils pouvaient jouer dans la lutte contre le racisme dans le sport et a fait référence à certaines initiatives prises par les médias, comme le Livre blanc sur le sport, la campagne «Dites non à la discrimination» et la campagne «Médias contre le racisme dans le sport».

66. La représentante de l'Union européenne a fait état d'une étude de l'Agence des droits fondamentaux et a donné quelques exemples de mesures prises par l'Union européenne concernant le rôle du sport pour lutter contre toutes les formes de discrimination, en signalant notamment l'article 165 des traités de l'Union européenne qui prévoit que l'action de celle-ci vise à promouvoir l'équité et l'ouverture dans le sport, en coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes.

67. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que son gouvernement estimait important de faire du sport un outil de promotion de la paix, de l'égalité et du respect mutuel. Il a mentionné les programmes éducatifs visant à promouvoir la tolérance à l'intention des fonctionnaires travaillant dans le domaine du sport, et des jeunes.

VII. Rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

68. Le Président a souhaité la bienvenue aux experts en insistant sur le rôle fondamental joué par l'éducation dans la cohésion sociale et l'avènement d'une société multiculturelle exempte de racisme et de discrimination raciale. Il a mis l'accent sur l'importance de l'éducation pour préparer les enfants à évoluer dans la société, et de la lutte contre l'exclusion sociale par la promotion de la solidarité et de la tolérance. Rappelant que l'éducation était un instrument utile pour promouvoir l'égalité et la justice sociale, il a souligné la nécessité d'encourager un système éducatif et une formation qui intègrent les valeurs de lutte contre toutes les formes de discrimination.

69. La Directrice des programmes de la Communauté de Tampa Bay, M^{me} Estevez, a déclaré que l'éducation jouait un rôle fondamental dans la lutte contre la discrimination parce qu'elle influençait le comportement et la vision des gens. Elle a exposé le programme «Anytown», qui était un moyen de promouvoir un dialogue interculturel entre des gens de différents milieux culturels et nationaux.

70. Le chef de la section Histoire et mémoire pour le dialogue de l'UNESCO, M. Iye, a exposé les initiatives prises par l'UNESCO pour lutter contre le racisme, et a souligné sa détermination à mobiliser les compétences et à établir des instruments internationaux en vue de combattre les théories racistes et les discriminations dans l'éducation, ses instruments les plus pertinents étant notamment la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux. Il a aussi souligné que plusieurs recommandations figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban étaient adressées à l'UNESCO et a réaffirmé la détermination de son organisation à y donner suite. Il a mentionné à cet égard l'adoption en 2003 de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance. M. Iye a donné des informations au Groupe de travail sur la partie pédagogique du projet La route de l'esclave, qui visait à contribuer à une meilleure connaissance des causes, des modalités, des problèmes et des conséquences de l'esclavage dans le monde.

71. Prenant la parole au nom du Groupe africain, le représentant du Sénégal a évoqué son appui à l'éducation dans la lutte contre le racisme à condition que des ressources

suffisantes lui soient allouées pour qu'elle ait un impact sur les étudiants, les chargés de cours, les enseignants et l'ensemble de la société. C'est pourquoi il était nécessaire de dispenser aussi ce type d'éducation aux personnes extérieures au système éducatif formel.

72. Le représentant du Brésil a déclaré que l'éducation était un bon moyen de lutter contre le racisme. Le Brésil avait entrepris plusieurs initiatives avec l'UNESCO, comme la publication d'outils pédagogiques antiracistes pour les établissements scolaires.

73. Le représentant de l'Afrique du Sud a demandé quel appui l'UNESCO fournissait aux États pour promouvoir des programmes éducatifs contre le racisme, et quelles étaient les difficultés que rencontrait l'Organisation pour tenter de convaincre les États d'utiliser l'éducation comme un outil de lutte contre le racisme.

74. M. Iye, répondant au Sénégal, a souscrit à l'idée que l'éducation, en tant qu'instrument de lutte contre le racisme, devait dépasser le cadre scolaire. Il a mentionné les efforts de l'UNESCO pour développer des moyens comme des outils multimédias afin d'atteindre des personnes extérieures au système éducatif formel. S'agissant de la question posée par l'Afrique du Sud, les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre des outils pédagogiques se rapportaient à l'environnement culturel, car les programmes éducatifs devaient être adaptés aux contextes culturels; c'est pourquoi l'UNESCO avait l'intention de promouvoir le dialogue interculturel et de faire partager les bonnes pratiques entre pays et régions.

75. La Présidente du conseil d'administration de la fondation Active Citizenship, M^{me} Szelenyi, a présenté différents moyens de concevoir globalement l'éducation comme un outil de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en affirmant la nécessité d'harmoniser les politiques, la gouvernance et les éléments de programme dans l'éducation. Afin de modifier les comportements et de développer des attitudes démocratiques chez les enfants et les jeunes adultes, il était important d'adopter une politique d'éducation antiségrégative, de créer des écoles ouvertes à tous et de développer un mode participatif de gouvernance scolaire. Elle a aussi souligné que la volonté politique et la coopération avec la société civile étaient importantes pour parvenir à ces objectifs. M^{me} Szelenyi a insisté sur le fait que l'enseignement de l'histoire était un instrument de connaissance et de dialogue qui contribuait à la réconciliation et à la compréhension interethniques; d'où la nécessité d'un travail conjoint de révision des manuels d'histoire afin de faire disparaître les clichés et les préjugés erronés. Selon elle, la technologie du Web et les médias sociaux étaient des instruments essentiels de partage des informations et des connaissances dans tous les contextes éducatifs et pouvaient jouer un rôle important dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

76. Le Directeur de l'International Institute for the Studies in Race, Reconciliation and Social Justice de l'University of the Free State d'Afrique du Sud, M. Andre Keet, a fait un exposé sur le rôle important des institutions nationales des droits de l'homme et de l'enseignement supérieur pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a présenté des exemples de bonnes pratiques en Afrique du Sud dans le domaine de l'éducation et a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer une nouvelle pédagogie qui exprimerait les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Durban dans le milieu éducatif.

77. M^{me} Szelenyi et M. Keet ont tous deux souligné l'importance de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la nécessité d'intégrer l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans les programmes de base des écoles et des universités. Ils ont aussi appelé l'attention sur le rôle et les responsabilités incombant aux enseignants en tant qu'acteurs clefs de la lutte contre les stéréotypes et les comportements discriminatoires.

78. Les exposés ont été suivis d'un débat sur l'importance de l'éducation comme moyen de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Un représentant a confirmé le rôle important que les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile pouvaient jouer dans le domaine de l'éducation et de la formation, et a souligné la nécessité de poursuivre le développement de normes internationales à la lumière des manifestations contemporaines de la discrimination raciale.

79. Plusieurs représentants ont présenté des exemples de bonnes pratiques de leur propre pays, comme l'utilisation de l'éducation formelle et non formelle pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée; l'introduction de l'histoire des personnes d'ascendance africaine, des immigrants et d'autres groupes vulnérables dans les programmes en tant que cours obligatoire; des cours sur les droits de l'homme dans les universités, et des formations et des séminaires sur les droits de l'homme à l'intention des enseignants; des systèmes de quotas dans les universités; et des bourses et mesures d'incitation pour certains groupes vulnérables. D'autres représentants ont mentionné l'inclusion d'objectifs linguistiques et culturels dans les programmes éducatifs pour les immigrants et populations autochtones.

80. M^{me} Osler, professeur d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (Citizenship and Human Rights Education) à l'Université de Leeds, a parlé du rôle que jouait l'éducation civique dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et a expliqué que c'était un outil pour combattre toutes les formes de discrimination. Rappelant l'exemple de l'éducation populaire en Europe à la fin du XIX^e siècle qui avait favorisé l'intolérance en mettant fortement l'accent sur le nationalisme, elle a souligné que l'éducation à la citoyenneté devait s'ouvrir aux institutions politiques nationales ainsi qu'aux entités internationales de promotion des droits de l'homme, comme l'ONU ou le Conseil de l'Europe. Cette éducation devait donc recréer de nouvelles histoires nationales plus inclusives, qui pourraient contribuer à faire échec aux conceptions exclusives, ethnonationalistes et xénophobes de l'État-nation. M^{me} Osler a mis en évidence le fait que l'éducation à une citoyenneté cosmopolite était aussi un moyen de préparer les citoyens à refuser les discriminations et que ce type d'éducation encourageait les apprenants à respecter la diversité à tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial. L'éducation aux droits de l'homme devait être dispensée dès les premières années de scolarité. De l'avis de M^{me} Osler, il était également utile d'inclure dans les programmes des événements historiques, comme l'holocauste et d'autres exemples de génocide.

81. M^{me} Saura, représentant le Secrétariat des politiques publiques de promotion des droits des personnes d'ascendance africaine et de l'égalité raciale de la Direction nationale des droits de l'homme du Ministère de l'éducation et de la culture d'Uruguay, a rappelé l'attachement de l'Uruguay à la lutte contre la discrimination, illustré en particulier par l'adoption de plusieurs lois, comme la loi n° 13670 sur le respect de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Elle a fait état des mesures prises par l'Uruguay pour collecter des statistiques officielles sur les groupes minoritaires, créer une institution chargée de promouvoir l'égalité pour les peuples d'ascendance africaine et tenir compte de leurs contributions culturelles et historiques à la société uruguayenne. S'appuyant sur des données statistiques, elle a donné des exemples des inégalités existant dans le pays entre les personnes d'ascendance africaine, les populations autochtones et les populations blanches. L'Uruguay a entrepris un plan national d'action contre le racisme et la discrimination fondé sur les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. M^{me} Saura a cité l'exemple des allocations d'études attribuées à des étudiants d'ascendance africaine qui leur permettaient d'entreprendre et d'achever leurs études, et encourageaient des adultes d'ascendance africaine à mener à bien des études même s'ils avaient quitté l'école. Elle a aussi mentionné des initiatives prises avec le secteur privé en vue de modifier les programmes éducatifs comportant des

stéréotypes racistes et a indiqué que l'Uruguay avait coopéré avec l'UNESCO sur le projet La route de l'esclave.

82. Le chef du projet Éducation sur le génocide du Centre de documentation du Cambodge, M. Dy, et le consultant du HCDH, M. Jean Damascène Gasanabo, ont tous deux présenté des exposés sur le rôle de l'éducation sur le génocide pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en utilisant comme études de cas le Cambodge et le Rwanda. Ils ont examiné les moyens de reconstruire la paix et de bâtir une mémoire collective par l'éducation et les manuels scolaires, et ont insisté sur l'importance que représentait l'intégration de l'éducation sur le génocide dans les programmes scolaires des pays sortant d'un conflit et d'un génocide pour améliorer la prévention des génocides, la réconciliation nationale et la consolidation de la paix.

83. M. Dy a déclaré que les gouvernements devraient allouer pour cela les crédits nécessaires, et a insisté sur le rôle des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'éducation sur le génocide. M. Gasanabo a prôné la révision des manuels d'histoire sur la base de recherches objectives. Au cours du débat qui a suivi les exposés, les représentants ont souligné l'importance de l'enseignement de l'histoire, y compris de l'éducation sur le génocide, pour la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et la prévention des conflits.

84. M^{me} Sakharova, chef de département à la Commission des relations extérieures de la ville de Saint-Pétersbourg, a rappelé que la Fédération de Russie était un pays où la plupart des nations avaient en grande partie préservé leurs traditions, langues et religions dans un contexte d'unité politique et culturelle au sein de l'État. En vue de prévenir la diffusion d'idées xénophobes et racistes au sein de la communauté multiethnique de Saint-Pétersbourg, la ville avait mis en œuvre une politique d'harmonisation des relations interethniques, interculturelles et interconfessionnelles. Dans ce cadre, M^{me} Sakharova a notamment signalé le programme Tolérance, qui visait à sensibiliser les gens à l'importance du respect ethnoculturel mutuel fondé sur les valeurs de la société russe multinationale. De plus, l'administration de Saint-Pétersbourg avait engagé un programme de formation de spécialistes, comme des enseignants, dans le domaine des interactions interculturelles. M^{me} Sakharova a aussi évoqué, entre autres, des programmes spécialisés d'éducation pour les élèves du secondaire, l'utilisation de l'Internet pour promouvoir la tolérance et l'enseignement du russe aux migrants.

85. La représentante de l'Union européenne a demandé des précisions sur la possibilité d'appliquer le programme Tolérance au niveau national et sur les projets culturels destinés aux très jeunes enfants. Elle a également demandé si de tels programmes de promotion de la tolérance avaient été appliqués dans d'autres villes de la Fédération de Russie.

86. La représentante de l'Union européenne a rendu compte des activités menées à l'initiative de l'Union européenne pour lutter contre le racisme dans tous les domaines de l'éducation, en rappelant que l'Union avait adopté le principe de l'«intégration de la non-discrimination» dans toutes ses politiques et activités, y compris le cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation dit «Éducation et formation 2020» adopté en 2009 pour aider les États membres à promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active. L'Union européenne avait établi ce cadre après avoir pris conscience que l'éducation aidait à développer les compétences clefs pour soutenir l'intégration. La représentante a ensuite cité plusieurs programmes européens qui visaient à atteindre ces objectifs, notamment le projet Plus d'inclusion moins d'exclusion (More Inclusion Less Exclusion – MILE) dont le but était d'assurer aux enfants de migrants une éducation appropriée pour qu'ils puissent s'intégrer dans leur pays hôte; le programme «l'Europe pour les citoyens», adopté en 2006 en vue d'améliorer la tolérance et la

compréhension mutuelle entre les citoyens européens; et le Fonds social européen, créé en 1951 pour promouvoir la cohésion économique et sociale.

VIII. Présentation et adoption du rapport sur la neuvième session

87. Le 10 janvier 2012, le projet de rapport a été adopté *ad referendum* et le Groupe de travail a décidé de charger le Président-Rapporteur d'établir la version définitive du rapport.

IX. Déclarations finales

88. La représentante de l'Union européenne a félicité le Président, les autres représentants du Groupe de travail, notamment le représentant de l'Afrique du Sud, et le HCDH pour les bons résultats de la session, et a déclaré avoir compris que l'application des conclusions et recommandations se ferait dans le cadre des ressources existantes.

89. Le représentant de l'Italie a rappelé l'attachement de son gouvernement à la lutte contre le racisme et contre toutes les autres formes d'intolérance et de discrimination. L'Italie considérait la coopération internationale dans ce domaine comme l'un des principaux moyens d'améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme. Le Groupe de travail était un lieu de mise en commun des bonnes pratiques dans la lutte contre le racisme entre les États Membres de l'ONU, ainsi que d'approfondissement des connaissances sur des thèmes aussi importants que le sport et le racisme. Le représentant a également fait observer que les conclusions et recommandations du Groupe de travail faisaient référence à la Conférence d'examen de Durban et à son document final, à l'anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et à la déclaration politique s'y rapportant. Il a rappelé que l'Italie avait pris part en 2001 à la Conférence de Durban, que la Déclaration et le Programme d'action de Durban comportaient plusieurs paragraphes concernant le Moyen-Orient et qu'en raison de ces paragraphes, le «processus de Durban» était devenu un instrument d'accusation d'un pays particulier. C'était principalement pour cette raison que l'Italie avait décidé de ne pas participer à la Conférence d'examen de Durban en 2009 ni à une partie de ses travaux préparatoires, et de ne pas participer non plus à la dernière réunion de haut niveau à New York. Le représentant a enfin déclaré que l'Italie ne pouvait accepter qu'un document quel qu'il soit, adopté dans le cadre du processus de Durban soit utilisé d'une manière analogue, et qu'il interprétait ces conclusions et recommandations comme n'impliquant aucune référence à un pays particulier.

90. Le représentant de l'Égypte a déclaré que le Groupe de travail ne visait pas de pays particuliers.

91. Les délégations de l'Afrique du Sud, du Pakistan, de Cuba et du Zimbabwe se sont associées aux précédents intervenants pour féliciter le Président et les groupes régionaux de leurs efforts et de leur esprit de coopération.

X. Conclusions et recommandations

A. Partage de données d'expérience relatives à la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban, et des recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session

92. Le Groupe de travail se félicite des mesures prises par les gouvernements, les organisations régionales, la société civile et d'autres parties prenantes pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, lesquelles comprennent, entre autres, des mesures d'ordre institutionnel, législatif et politique, des campagnes de sensibilisation, des formations et des bourses d'études, et réitère son appel en vue de poursuivre et de soutenir les efforts à cet égard, notamment par des mesures concrètes se traduisant par des changements dans la vie des gens.

93. Le Groupe de travail encourage en outre les États et les parties prenantes concernées à participer d'une manière active et constructive aux sessions du Groupe de travail intergouvernemental.

94. Le Groupe de travail se félicite des progrès accomplis quant à l'application des recommandations adoptées lors de sa huitième session, et invite les gouvernements, les organisations régionales et internationales, les institutions nationales des droits de l'homme et les autres parties prenantes, en particulier les gouvernements, à continuer de communiquer des informations actualisées à ce sujet au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de s'attacher à l'application des recommandations respectives du Groupe de travail.

95. Le Groupe de travail rappelle en particulier l'adoption par l'Assemblée générale, le 22 septembre 2011 à New York, à l'issue de la réunion de haut niveau qu'elle a tenue à l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, de la déclaration politique contenue dans la résolution 66/3 de l'Assemblée générale, dont l'objectif est de mobiliser les volontés politiques aux niveaux national, régional et international, et dans laquelle l'Assemblée invite toutes les parties prenantes à s'engager sans réserve et à redoubler d'efforts pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

96. Le Groupe de travail sait gré à son président des efforts qu'il a déployés pour appliquer les recommandations visant à améliorer l'efficacité de ses travaux figurant dans le rapport sur les travaux de sa septième session (par. 101 à 107) et l'encouragement à poursuivre dans ce sens.

97. Le Groupe de travail prend note avec satisfaction de la convocation d'ateliers régionaux et nationaux sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, organisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec d'autres partenaires, et encourage le Haut-Commissariat à continuer d'organiser de telles activités.

98. Le Groupe de travail demande également à nouveau aux États d'élaborer, de revoir si nécessaire et de mettre pleinement et effectivement en œuvre des plans nationaux d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et

l'intolérance qui y est associée, en particulier dans le prolongement de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban. Le Groupe de travail se félicite en conséquence de l'adoption de mesures législatives et de la création de mécanismes nationaux spécialisés pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et invite le HCDH à continuer d'aider les États à cet égard.

99. Le Groupe de travail souligne la nécessité de continuer de s'employer sans relâche, au niveau mondial, à informer le public de l'importance de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de la contribution qu'ils ont apportée à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

100. Le Groupe de travail est conscient de l'importance des ONG et des organisations de la société civile, et il appelle les États Membres à soutenir leur participation aux activités et mécanismes destinés à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

101. Le Groupe de travail engage le Département de l'information à établir des liens entre le site Web de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la Conférence d'examen de Durban et la commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

102. Le Groupe de travail salue les initiatives concrètes de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du HCDH pour assurer l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban, y compris les recommandations du présent Groupe de travail.

103. Le Groupe de travail prend acte de la note d'information sur les bonnes pratiques/pratiques optimales, établie par la Section antidiscrimination et réaffirme son soutien aux efforts entrepris par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour continuer d'alimenter son site Web d'une manière pertinente, largement accessible et conviviale et d'y inclure, notamment, des données sur les pratiques développées aux niveaux local, national, régional et international pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

104. Le Groupe de travail apprécie les initiatives prises à l'échelon régional par certaines organisations régionales afin de mettre en œuvre effectivement la Déclaration et le Programme d'action de Durban, et encourage les organisations régionales à faire connaître ces pratiques dans le cadre des dialogues formels organisés avec les États Membres et d'autres organisations régionales et de communiquer d'autres informations à ce sujet aux futures sessions du Groupe de travail intergouvernemental dans le cadre du débat sur les pratiques, les initiatives, les actions et les programmes visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

105. Le Groupe de travail encourage en outre les gouvernements, les organisations régionales et internationales et les autres parties prenantes à soumettre à sa demande au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme des renseignements sur les mesures d'ordre législatif et politique prises pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en vue de leur affichage sur son site Web. Le Groupe de travail note qu'un tel partage de renseignements pratiques peut faciliter la coopération, favoriser les progrès et inspirer la réplique.

B. Rôle du sport dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

106. Le Groupe de travail rappelle tous les paragraphes pertinents de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban, en particulier le paragraphe 218 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et le paragraphe 128 du document final. Il rappelle également la résolution 13/27 du Conseil des droits de l'homme sur un monde du sport exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui est associée et la résolution 18/23 du Conseil sur la promotion de la connaissance, de la compréhension et de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'intermédiaire du sport et de l'idéal olympique. Le Groupe de travail renvoie aussi à la résolution 64/4 de l'Assemblée générale sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. Il souligne l'importance de leur mise en œuvre effective et invite les États et les autres parties prenantes à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

107. Le Groupe de travail se déclare gravement préoccupé par les incidents à caractère raciste, passés et récents, survenus dans les sports et lors de manifestations sportives et réaffirme la nécessité de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée où qu'ils se manifestent, dans les milieux sportifs ou ailleurs.

108. Le Groupe de travail souligne qu'il importe de réagir et de lutter contre l'impunité des auteurs d'actes à motivation raciale dans le sport, y compris d'actes d'incitation au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, d'hostilité ou de violence, et prie instamment les États de prendre toutes les mesures appropriées, conformément à leur législation nationale et à leurs obligations internationales, pour prévenir, combattre et éliminer toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance dans le cadre de manifestations sportives, et de veiller à ce que les actes à motivation raciale soient punis par la loi, le cas échéant.

109. Le Groupe de travail encourage les États et les autres parties prenantes concernées à mettre en commun leurs expériences et les meilleures pratiques concernant la lutte contre toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance dans le sport et la promotion de l'intégration et du dialogue interculturel dans et par le sport.

110. Le Groupe de travail encourage en outre les pays hôtes à saisir l'occasion offerte par les grandes manifestations sportives pour lancer des campagnes visant à sensibiliser un large public à l'éradication du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

111. Le Groupe de travail constate le potentiel du sport comme outil de promotion de l'égalité et de la diversité. Il encourage les États et les parties prenantes concernées, en particulier les associations et comités sportifs, à garantir l'égalité et la non-discrimination en se fondant sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance en ce qui concerne l'accès aux équipements et services sportifs, aux emplois et aux perspectives de carrière dans ce domaine.

112. Le Groupe de travail encourage les États et les parties prenantes concernées à faire en sorte que les femmes et les filles puissent pleinement exercer leurs droits humains dans tous les domaines de la vie publique conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et au document final de la Conférence d'examen de Durban, et à promouvoir ainsi leur pratique du sport au service du développement

et de la paix et comme moyen de renforcer la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance dans le sport.

113. Le Groupe de travail encourage les États et les parties prenantes concernées à garantir aux personnes handicapées la jouissance dans des conditions d'égalité de tous les droits et libertés fondamentales de l'homme, y compris en ce qui concerne leur participation pleine et active au sport.

114. Le Groupe de travail encourage les États et les parties prenantes concernées à se servir du potentiel offert par le sport et les grandes manifestations sportives pour éduquer la jeunesse du monde et favoriser son inclusion par des pratiques sportives exemptes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance et dans le droit fil de l'esprit olympique qui repose sur la compréhension entre les êtres humains, la tolérance, la loyauté et la solidarité.

115. Le Groupe de travail note le rôle important que jouent les sportifs, les instances sportives et d'autres autorités compétentes dans l'organisation de campagnes de sensibilisation pour prévenir et combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance et dans le renforcement du message visant à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

116. Le Groupe de travail attend avec intérêt la poursuite des relations et du dialogue avec les organes du sport, y compris ceux du sport amateur, pour connaître les mesures prises pour contribuer à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance lors des futures sessions du Groupe.

117. Le Groupe de travail invite les sponsors dans le domaine du sport à lui faire part, lors de futures sessions, des pratiques mises au point pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, y compris d'éventuels codes d'éthique librement établis.

118. Le Groupe de travail invite le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à afficher sur son site Web les exposés d'experts. Il invite également le Haut-Commissariat, en collaboration avec d'autres partenaires, à établir une compilation des expériences et des meilleures pratiques pour lutter contre le racisme par le sport aux niveaux international, régional, national et local, conformément aux renseignements reçus de différentes parties prenantes.

119. Le Groupe de travail invite aussi la Haut-Commissaire à coopérer avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, les services concernés de l'Organisation des Nations Unies, le Comité international olympique, la Fédération internationale de football association et les autres associations et fédérations sportives internationales, régionales et nationales pertinentes, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et la société civile, à l'élaboration de programmes visant à prévenir et à éradiquer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le sport et à utiliser le sport comme outil pour éliminer toutes les formes de discrimination.

120. Le Groupe de travail encourage la Haut-Commissaire, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et les autres services concernés de l'Organisation des Nations Unies à débattre avec les instances sportives internationales concernées des mesures pratiques à prendre pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le sport, comme l'élaboration et la promotion de codes de conduite contre le racisme dans le sport et de certificats internationaux pour les clubs et les associations

sportives coopérant avec les programmes destinés à éradiquer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le sport.

C. Rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

121. Le Groupe de travail réaffirme la nécessité de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre effectivement les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban concernant le rôle de l'éducation dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui est associée, notamment les paragraphes 121 à 124, 129 et 132 du Programme d'action de Durban.

122. Le Groupe de travail souligne l'importance de la Déclaration et du Programme d'action de Durban comme source essentielle d'éducation et engage fermement les États Membres et les autres parties prenantes concernées à tenir compte de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban pour l'élaboration de programmes et plans pédagogiques.

123. Le Groupe de travail est conscient de l'importance du rôle de l'éducation pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en particulier pour promouvoir les principes de tolérance et de respect de la diversité ethnique, religieuse et culturelle et pour prévenir la prolifération de mouvements et de propagandes racistes et xénophobes, notamment parmi la jeunesse.

124. Le Groupe de travail salue le rôle important joué par l'UNESCO en ce qui concerne l'éducation contre le racisme, en particulier le projet La route de l'esclave et son thème «Briser le silence», dont la contribution à la vulgarisation de l'histoire de l'esclavage et de la traite des esclaves, transatlantique, en Méditerranée et dans l'océan Indien, est considérable.

125. Le Groupe de travail encourage en outre le HCDH à collaborer avec l'UNESCO et d'autres parties prenantes compétentes pour élaborer et publier du matériel pédagogique adapté à chaque âge visant à faire connaître aux enfants et aux jeunes la Déclaration et le Programme d'action de Durban et le document final de la Conférence d'examen de Durban et pour diffuser largement le matériel en question, y compris en ligne.

126. Le Groupe de travail invite les États à garantir l'égalité et la non-discrimination en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la formation et aux perspectives de carrière dans l'éducation. Il engage les États à prendre toutes les mesures appropriées pour supprimer les obstacles limitant l'accès à une éducation de qualité et les invite en outre à débloquer des ressources pour éliminer, là où elles existent, les disparités dans les résultats scolaires.

127. Le Groupe de travail encourage aussi les États et les parties prenantes compétentes à faire en sorte que les femmes et les filles puissent exercer pleinement leurs droits humains dans tous les domaines de la vie publique conformément aux dispositions pertinentes de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et du document final de la Conférence d'examen de Durban et à favoriser ainsi leur accès à l'éducation et à la formation à tous les niveaux.

128. Le Groupe de travail constate la contribution positive apportée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet, comme outils pédagogiques permettant de lutter contre le racisme grâce à des moyens de communication rapides et de vaste portée, et il encourage toutes les parties

prenantes, notamment les gouvernements et le HCDH, à recourir à ces technologies pour combattre les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance dans le cyberspace.

129. Le Groupe de travail invite les parties prenantes, en particulier les gouvernements, à assurer des interactions et un véritable dialogue transculturels dans le cadre d'initiatives pédagogiques comme l'Alliance des civilisations engagée par le Secrétaire général de l'ONU en 2006. Le Groupe de travail encourage les gouvernements à élaborer des outils pédagogiques créatifs en vue d'inculquer aux jeunes l'appréciation de la diversité.

130. Le Groupe de travail souligne le rôle important que joue l'éducation formelle et non formelle pour faire disparaître les préjugés, inverser les perceptions négatives, et améliorer la compréhension et la cohésion sociale. À cette fin, le Groupe de travail engage les États à mettre en place des activités et des mesures pédagogiques incluant une formation aux droits de l'homme à différents niveaux et dans différents secteurs afin de prévenir et de combattre efficacement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

131. Le Groupe de travail encourage les États à promouvoir dans l'enseignement une relation exacte de l'histoire afin d'éviter les stéréotypes et les déformations ou falsifications de faits historiques susceptibles de conduire au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée.

132. Le Groupe de travail note les relations complexes existant entre l'éducation, la construction de l'identité et l'éclatement de conflits. À cet égard, il encourage les gouvernements à veiller à ce que les manuels scolaires et autres matériels pédagogiques relatent exactement les faits historiques se rapportant à des tragédies et atrocités passées, en particulier celles relevant des catégories énumérées au paragraphe 99 et dans d'autres paragraphes pertinents de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

133. Le Groupe de travail encourage le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à aider les parties prenantes à offrir une éducation ou une formation aux droits de l'homme, fermement axée sur le refus de la discrimination, aux élèves des écoles et des universités, aux journalistes, aux représentants de l'État, aux fonctionnaires, aux juges, aux membres de la police et aux militaires, aux travailleurs humanitaires, au personnel participant à des opérations de maintien ou de consolidation de la paix, ainsi qu'aux enseignants, formateurs et autres éducateurs et personnes privées agissant pour le compte des États. Le Groupe de travail considère qu'il importe au cours de ces formations de s'attacher à la prévention efficace du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, conformément aux dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Annexes

Annexe I

Agenda

1. Opening of the session.
2. Election of the Chairperson-Rapporteur of the Working Group.
3. Adoption of the agenda and programme of work.
4. Implementation of previous decisions of the Working Group:
 - (a) Sharing of experience, including on good practices, implementation of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, the Durban Declaration and Programme of Action and the Outcome Document of the Durban Review Conference;
 - (b) Review of progress on implementation of recommendations adopted at the eighth session of the Working Group;
 - (c) Discussion on good/best practices.
5. Thematic discussion on the role of sport in combating racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance.
6. Thematic discussion on the role of education in combating racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance.
7. Presentation and adoption of the report on the ninth session.

Annexe II

List of attendance

Member States

Afghanistan, Albania, Algeria, Andorra, Angola, Argentina, Austria, Azerbaijan, Bahrain, Bangladesh, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cambodia, Chad, Chile, China, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatia, Cuba, Czech Republic, Cyprus, Democratic People's Republic of Korea, Denmark, Djibouti, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, Ethiopia, Finland, France, Gabon, Ghana, Greece, Guatemala, Haiti, Honduras, Hungary, India, Iran (Islamic Republic of), Iraq, Italy, Japan, Jordan, Kuwait, Kyrgyzstan, Lao People's Democratic Republic, Liechtenstein, Lithuania, Malaysia, Mauritius, Mexico, Morocco, Myanmar, Nepal, Netherlands, Nigeria, Pakistan, Panama, Peru, Poland, Portugal, Qatar, Republic of Korea, Republic of Moldova, Russian Federation, Saudi Arabia, Senegal, Serbia, South Africa, Spain, Sri Lanka, Sudan, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Tunisia, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Uruguay, Venezuela (Bolivarian Republic of), Viet Nam, Zimbabwe

Non-Member States represented by observers

Holy See, Palestine

International organizations

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, World Federation of United Nations Associations Youth

Intergovernmental organizations

African Union, Organisation internationale de la Francophonie, European Union

Non-governmental organizations in consultative status with the Economic and Social Council

Association of World Citizens, Commission africaine des promoteurs de la sante et droits de l'homme, Human Rights Watch, Indian Movements Tupaj Amaru, International Youth and Student Movement for the United Nations, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Nord-Sud XXI, Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme, United Nations Watch

Non-governmental organizations not in consultative status with the Economic and Social Council

Culture of Afro-indigenous Solidarity, Swedish National Committee for the International Year for People of African Descent, World against Racism Network

Annexe III

Programme of work

Time	Monday 17 October 2011	Tuesday 18 October 2011	Wednesday 19 October 2011	Thursday 20 October 2011	Friday 21 October 2011
<i>morning: session: from 10:00 to 13:00</i>	<p><u>Item 1:</u> Opening of the session</p> <p><u>Item 2:</u> Election of the Chairperson-Rapporteur</p> <p><u>Item 3:</u> Adoption of the agenda and programme of work (The morning session will end at 12:00)</p>	<p><u>Item 4 (b):</u> Review of progress on implementation of recommendations adopted at the 8th session</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Item 4 (c):</u> Discussion on good/best practices</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Item 5:</u> Thematic discussion on the role of sport in combating racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Mr. Poul Hansen United Nations Office on Sport for Development and Peace</p> <p>Mr. Patrick Gasser Football and Social Responsibility, UEFA</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Item 5:</u> (continued)</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Ms.Sonia Parayre Deputy Executive Secretary/ Enlarged Partial Agreement on Sport, Human Rights and Anti-Discrimination Directorate, Council of Europe</p> <p>Ms. Yulia Safronova Programme Manager Anti-Racism Programme Football Club Zenit, St. Petersburg</p> <p>➤ Discussion</p> <p>(The morning session will end at 12:00)</p>

<i>Time</i>	<i>Monday 17 October 2011</i>	<i>Tuesday 18 October 2011</i>	<i>Wednesday 19 October 2011</i>	<i>Thursday 20 October 2011</i>	<i>Friday 21 October 2011</i>
<i>afternoon session: from 15:00 to 18:00</i>	<p><u>Item 4:</u> Implementation of previous decisions of the Working Group</p> <p><u>Item 4 (a):</u> Sharing of experience and examples of best and good practices related to the implementation of the ICERD, the Durban Declaration and Programme of Action and the Outcome Document of the Durban Review Conference (A/HRC/13/60, para. 94)</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Item 4 (b)</u> (cont'd)</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Items 4 (c)</u>: (cont'd)</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Item 5:</u> (cont'd)</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Mr. Piara Powar Executive Director, Football Against Racism in Europe (FARE)</p> <p>➤ Discussion</p>	<p><u>Item 5:</u> (cont'd)</p> <p>➤ Discussion</p>

<i>Time</i>	<i>Monday 24 October 2011</i>	<i>Tuesday 25 October 2011</i>	<i>Wednesday 26 October 2011</i>	<i>Thursday 27 October 2011</i>	<i>Friday 28 October 2011</i>
<i>morning session: from 10:00 to 13:00</i>	<p>Item 6: Thematic discussion on the role of education in combating racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Ms. Jessica Estevez Director of Programme Community Tampa Bay,</p> <p>Mr. Ali Moussa Iye Chief, History and Memory for Dialogue Section, UNESCO</p> <p>➤ Discussion</p>	<p>Item 6:</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Ms. Audrey Osler Professor of Citizenship and Human Rights Education, University of Leeds</p> <p>➤ Discussion</p>	<p>Item 6:</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Dr. Jean-Damascène Gasanabo, Consultant, OHCHR, Rwanda</p> <p>Ms. Vera Sakharova Head of Department, Committee for External Relations, St. Petersburg</p> <p>➤ Discussion</p>	<p>Item 7: Preparation, presentation and adoption of the report on the ninth session</p> <p>7 (a) Consultation on draft conclusions and recommendations on sport</p>	<p>7 (c) Preparation of the draft report on the ninth session by the Secretariat</p>
<i>afternoon session: from 15:00 to 18:00</i>	<p>Item 6 (a): (cont'd)</p> <p>Ms. Zsuzsanna Szelenyi Chair of the Board Active Citizenship Foundation Hungary</p> <p>Prof Andre Keet Director of the International Institute for the Studies in Race, Reconciliation and Social Justice, University of the Free State, South Africa</p> <p>➤ Discussion</p>	<p>Item 6 (b): (cont'd)</p> <p><u>Presentations by:</u></p> <p>Ms. Alicia Saura Secretariat of Policies for Racial Equality, Division of African Descent and National Human Rights, Ministry of Education and Culture, Uruguay</p> <p>Mr. Khamboly Dy Head of the Genocide Education Project- DC CAM, Cambodia</p> <p>➤ Discussion</p>	<p>Item 6:</p> <p>➤ Discussion</p>	<p>7 (b): Consultation on draft conclusions and recommendations on education</p>	<p>Item 7 (d): Presentation and adoption of the report on the ninth session</p>